

# Plan d'action 2024-2025



Confédération des organismes de personnes  
handicapées du Québec (COPHAN)

V. 9-05-24

## Introduction

La COPHAN met à jour son plan d'action pour 2024-2025 en tenant compte de l'adoption récente par le conseil d'administration de son plan stratégique 2024-2027. Il est le fruit d'un rencontre de consultation tenue le 5 mars 2024 et de deux séances du conseil d'administration de la COPHAN avec la participation de sa permanence.

L'année 2024-2025, en sera une de consolidation et de continuité.

Ce document présente le contexte sommaire avec lequel doivent composer la confédération et ses membres. Les dossiers sont identifiés selon les six axes, un interne et cinq externes.

L'évaluation de ce plan sera à postériori, les résultats obtenus pour les personnes en situation de handicap et les organismes membres de la COPHAN relaté principalement dans le rapport annuel 2024-2025.

## Contexte du plan

La COPHAN a connu une année de structuration alors que le conseil d'administration a été renouvelé en partie (arrivées et départs). Il compte actuellement sept membres.

Le nombre d'organismes membres qui était de 25 en 2021-2022, est passé à 43 en 2022-2023 et à 51 en 2023-2024. Il s'agit d'un sommet historique !

En raison notamment de la stagnation de la seule subvention dont bénéficie la COPHAN l'équipe qui était en place en 2022-2023 a été renouvelée. Une nouvelle équipe constituée principalement à temps partiel vise à assurer la continuité des activités et la stabilité des opérations.

Les six comités de la COPHAN ont été mis en place et chacun a proposé des priorités toujours avec le but de faciliter une plus grande inclusion des personnes en situation de handicap.

La COPHAN et ses organismes membres ont été plus visibles, moins prévisibles, plus souples et fluides dans leurs actions, leurs analyses, leurs demandes et leurs revendications. L'année 2024-2025 en sera une de consolidation et de continuité en plus de présenter de grands projets que sont les prix papillon inclusion, le Guide sur l'accessibilité et le Sommet 2024 sur le handicap.

## La COPHAN

### **Mission**

La COPHAN est un regroupement national de défense collective des droits du mouvement d'action communautaire autonome. Elle a pour mission de rendre le Québec inclusif afin d'assurer la participation sociale pleine et entière des personnes ayant des limitations fonctionnelles et de leur famille.

### **Vision**

En 2025, la COPHAN sera, avec ses membres et ses partenaires, une référence pour la défense de droits des personnes handicapées, tant au niveau gouvernemental, sociétal que médiatique. Elle souhaite agir comme levier politique au niveau national en connaissant davantage ses membres, en les mobilisant et en facilitant leurs revendications à travers tout le Québec. Avec une vie associative riche et inclusive vis-à-vis les problématiques de chaque handicap, la COPHAN aspire à pérenniser son savoir autant que sa mission.

### **Valeurs**

- La primauté du droit;
- L'égalité;
- L'autonomie.

### **Principes d'intervention**

Sans devenir des axes d'intervention ou être identifiées comme valeurs, sept principes doivent guider et s'appliquer dans les actions de la COPHAN :

- Le PAR et POUR;
- La vie associative transparente;
- L'éducation populaire;
- Le partenariat et la reconnaissance;
- L'intersectionnalité (p. ex. : sexe, handicaps, etc.);
- L'accès à l'information;

- La communication active pour alimenter l'opinion en fonction des enjeux retenus.

## Services aux membres

Les services aux membres sont une importante composante de l'action et de la gestion des opérations de la COPHAN. La COPHAN doit fédérer ses membres et leur laisser l'autonomie provinciale, régionale et locale. Ces derniers peuvent néanmoins solliciter la COPHAN à titre de facilitateur et de levier politique pour renforcer leurs actions.

Ce service permet aux organismes membres et à des partenaires d'interpeller la permanence en fonction de leurs besoins et de leurs questions. La permanence porte une attention particulière dans ses réponses selon les possibilités suivantes : avis, suggestions, recherche, référence, appui, etc.

L'Infolette de la COPHAN est une source d'information de plus en plus reconnue comme utile aux membres, aux partenaires et même à la classe politique.

Les services aux membres permettent à la COPHAN d'alimenter ses actions stratégiques et de mener une vigie stratégique des dossiers et des préoccupations de ses membres.

## **Le Plan d'action 2024-2025**

### Axes d'intervention

La COPHAN a mis sur pied depuis maintenant trois ans six comités (6). Ils œuvrent pour le bénéfice de ses membres et des partenaires qui partagent les mêmes ambitions, l'inclusion des personnes en situation de handicap.

### **La gouvernance**



Le Comité Gouvernance et financement a pour objet de compléter les cadres du conseil d'administration, de rechercher des sources de financement, d'assurer la

reddition de comptes aux membres et aux bailleurs de fonds et de s'assurer de l'application du Règlement général de la corporation.

Le comité Gouvernance a assuré ses travaux directement dans le cadre des activités du conseil d'administration et du comité exécutif au cours de l'année 2024-2025.

- Présidence : Paul Lupien (COPHAN / INÉÉ-IPSH) ;
- Membres : Kristen Robillard (SCSP), Michel Gaudet (ASEQ-ASEC), Dominique Salgado (CAPVISH) et André Prévost (COPHAN).

### **Les priorités 2024-2025 du comité gouvernance :**

- Compléter les cadres du CA;
- Rechercher des sources de financement;
- Renforcer la capacité d'action de la COPHAN (permanence);
- Rendre compte de ses actions aux membres.

### **L'emploi, le revenu et logement:**



Le Comité Emploi, revenu et logement de la COPHAN a appuyé la mise en place rapide du Projet de loi C-22 : prestation canadienne pour les personnes handicapées (PCPH) en disant qu'il fallait penser, dès maintenant, à coordonner la loi Canadienne à venir avec le Programme de revenu de base (PRB) du Québec et surtout réserver les fonds transférés pour les besoins spécifiques non comblés aux personnes en situation de handicap. La COPHAN a contribué par divers à moyen à faire annuler la pénalité à la RRQ (rente d'invalidité). Le moment est venu de revoir nos ambitions à la hausse en matière d'employabilité dans le contexte de la rareté de la main-d'œuvre.

- Présidence : Dominique Salgado (CAPVISH) ;
- Membres : Paul Lupien (INÉÉI-PSH), Joé Vaillancourt (FMPDAQ), Frédérick Drouin ou Daniel Deschênes (ASUQ), André Leduc (AILIA), Danielle Gratton (FMPDAQ), Caroline Paquin (CQEA), Guillaume Parent (Finautonome), Pascale Pilon (Finautonome), Samuel Ragot (SQDI), Marjolaine Tapin (CONNEXION TCC.QC) et André Prévost (COPHAN).

### **Les priorités 2024-2025 du comité emploi et revenu :**

- Bonifier le Programme de revenu de base (PRB) ;
- Arrimer le Projet de loi C-22 : prestations canadiennes pour les personnes handicapées avec le PRB ;
- Bonifier le PAGIEPS ;
- Doter le Québec de cibles plus ambitieuses d'employabilité des PH ;
- Inclure réellement les personnes en situation de handicap au travail.

### **Le transport :**



La COPHAN est particulièrement active dans le dossier du transport depuis plusieurs années<sup>1</sup>. Le dossier du transport adapté souffre d'un manque criant d'attention politique et de financement, en plus de subir [les effets pervers de la Loi 17 \(taxi\)](#), surtout dans les régions du Québec. Aussi, il convient de réformer le Programme de subvention aux véhicules collectifs accessibles en concertation avec la Table de concertation du transport rémunéré afin de permettre l'augmentation de l'offre. De plus, le plan d'action sur la mobilité durable, qui découle du comité du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMDQ) sur la mobilité des personnes incluant normalement des dispositions

<sup>1</sup> La COPHAN siège à la Table de concertation du transport rémunéré et à celle du Plan gouvernemental sur la mobilité durable

concernant le transport adapté (TA) doit susciter le regroupement de municipalités pour assurer une gestion plus efficace du programme assortie de moyens financiers comparables et d'une reddition de compte plus complète du MTMDQ.

Le comité rencontrait également madame Geneviève Guilbault le 18 mai dernier. Nous avons à cette occasion demandé et obtenu, de la ministre, la mise en place d'un comité national sur le transport adapté, comme celui sur le transport aérien demandé par les gens d'affaires.

- Présidence : Paul Lupien – permanence en intérim ;
- Membres : Paul Lupien (INEEI-PSH), Michel Dubé (CAPVISH), **Joseph Flaubert Duclair** (Handicapeut Québec), Serge Poulin (RUTA MTL), Marjolaine Tapin (CONNEXION TCC.QC), Olivier Guérin (SQDI), Mélanie Côté et Dominic Corbin (RUTADP, André Lavoie (ACGDQ) et André Prévost (COPHAN)

### **Les priorités 2024-2025 du comité Transport :**

- Le programme de transport adapté (bonifier les paramètres) ;
- Bonifier le plan gouvernemental en Mobilité durable ;
- Susciter le regroupement de municipalités pour assurer une gestion plus efficace du programme assortie de moyens financiers comparables ;
- Implanter une reddition de compte plus complète des transporteurs et leurs gestionnaires auprès du MTMDQ en toute transparence.
- La recherche (pratiques prometteuses ailleurs au Canada et dans le monde).

### **La Santé et les Services sociaux :**



En santé et en services sociaux, nous avons répété le manque d'accessibilité et la faible performance du programme de soutien à domicile. De plus, nous avons demandé au Gouvernement du Québec, avec l'Association pour la santé environnementale du Québec (ASEQ), de prendre immédiatement les moyens pour empêcher tout préjudice aux personnes diagnostiquées touchées par la sensibilité chimique multiple (SCM). Dans le cadre du projet de loi 11 visant notamment l'élargissement de l'aide médicale à mourir, la COPHAN et ses

membres demandent plutôt l'aide médicale à vivre. Nous restons grandement préoccupés par les conditions de vie imposées aux personnes en situation de handicap.

- Présidence : Kristen Robillard (SCSP) ;
- Membres : Sylvie Castonguay (AQDM), Michel Gaudet (ASEQ), Daniel Deschênes (ASUQ), Richard Guillemette (MCHQ), Danielle Gratton (MPDA), Wassyla Hadjabi (INÉÉI-PSH), Paul Lupien (INÉÉI-PSH), Rohini Peris (ASEQ), Marjolaine Tapin (CONNEXION TCC.QC), Dominique Salgado (CAPVISH) et André Prévost (COPHAN)

### **Les priorités 2024-2025 du comité Santé et services sociaux :**

- Suivre et intervenir au besoin dans le cadre du projet de loi 11 sur l'aide médicale à mourir ;
- Bonifier le programme de soutien à domicile (SAD) encore trop marginal et assurer l'équité du programme dans tout le continuum de soins ;
- Promouvoir l'accès et la qualité des services dans les milieux d'hébergement et en assurer un accès équitable ;
- Accompagner les organismes en quête de faire reconnaître de nouveaux besoins découlant d'incapacités multiples auprès des gouvernements et des programmes public les plus concernés (p. ex : la sensibilité chimique multiple (SCM), les maladies rares, etc.).

### **L'éducation et la jeunesse :**



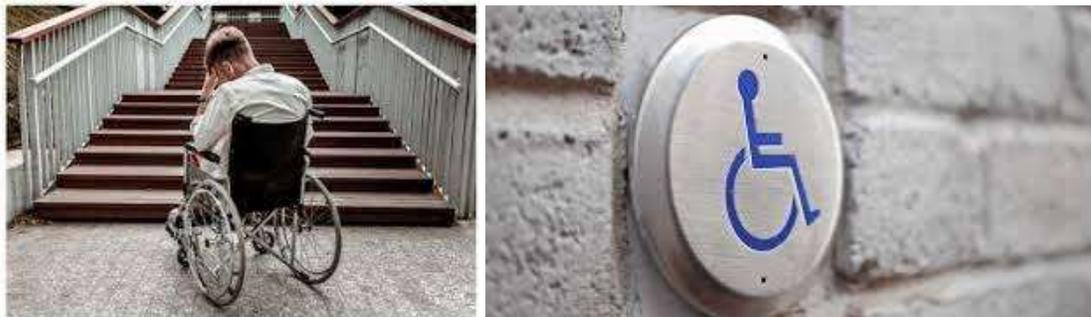
Avec le revenu, l'éducation est un déterminant très important qui ouvre des portes et élargit les possibilités d'épanouissement. Pour de nombreuses personnes qui ont un handicap, le système d'éducation [est encore peu accessible](#). Des élèves handicapés ne reçoivent pas le soutien de la part des institutions, les mesures d'adaptation, le financement ou les programmes et infrastructures dont ils ont besoin pour recevoir une éducation d'aussi bonne qualité que les autres élèves.

- Présidence : Sergeline Isidore (MBDE)
- Membres : Paul Lupien (INÉÉI-PSH), Geneviève Genest (AQPEHV), Héloïse Landry (Alta Laval / Fondatrice du Collectif Éducation et Droits Humains (CÉDH), Lucie Nault (ReQis), Ginette Parizeau (ISEMG), Nathalie Pételle (AQST), Mathieu Noel (COPHAN), Véronique Lizotte (Table de concertation pour l'intégration en service de Garde des enfants ayant une déficience – région de Montréal) et André Prévost (COPHAN)

### **Les priorités 2024-2025 du comité éducation :**

- Identifier des cibles en diplomation / réussite et en assurer le suivi ;
- Proposer de rendre les écoles, Cégeps et universités accessible par un programme de certification ;
- Renforcer l'intégration à l'emploi et l'accès aux services par la concertation interministérielle (santé, éducation, emploi, etc.) ;
- Susciter la représentation auprès des décideurs du milieu de l'éducation de personnes en situation de handicap ;
- Recenser les activités de sensibilisation pour soutenir l'inclusion et l'intégration et s'assurer d'une cohérence au niveau national.

### **Accessibilité (Projet de guide sur l'accessibilité) :**



Dans le dossier de l'accessibilité, la COPHAN a été consultée par de nombreux organismes et ministères du Québec et du Canada. Fait important, malgré l'obligation de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, d'élaborer des plans d'action annuels à l'égard des personnes handicapées, on constate de cet exercice normalement annuel, peu de résultats sur le plan qualitatif.

Le comité du Guide d'accessibilité (dossiers transversaux) a tenu une rencontre le 9 février 2024. De nombreuses rencontres de travail sont aussi nécessaires pour

l'avancement de ce projet de la COPHAN qui est en cours de réalisation avec le soutien financier du Gouvernement fédéral.

- Présidence : François Bernier
- Membres : Paul Lupien (INÉÉI-PSH), Dominique Salgado (CAPVISH), Sergeline Isidore (MBDE), Line Laforest (ASUQ), Pierre-Étienne Gendron-Landry (Société Logique), Christelle Montreuil (Idéaux), Julie-Anne Perreault, Mathieu Noel (COPHAN) et André Prévost (COPHAN)

#### **Les priorités 2023-2024 du comité :**

- Élaborer un Guide multihandicap sur l'accessibilité ;
- Assurer une vigie des meilleures pratiques en accessibilité ailleurs dans le monde.

#### **Plan stratégique 2024-2027**

La COPHAN s'est doté d'un Plan stratégique, qui a été débattu auprès de ses membres et avalisé par le conseil d'administration en mars.

- Pour assurer sa survie, faire grandir sa notoriété et son influence, la COPHAN doit poser plusieurs gestes significatifs :
- Focaliser ses actions sur quelques enjeux (en faire moins, mais mieux);
- Ne pas tenter d'occuper toutes les cases sur l'échiquier, mais développer une expertise et un leadership potentiellement plus pointu;
- Susciter et animer la vie associative avec les membres qui partagent ses valeurs;
- Développer son capital relationnel dans toutes les sphères de la société et y trouver des alliés;
- Augmenter de manière importante ses sources de financement afin d'assurer son fonctionnement et la pérennité de l'organisation;
- Mettre en place une stratégie de communication.

Par ailleurs, si la COPHAN avait à choisir trois priorités afin de garantir un plus grand taux de succès dans la mise en application de ce Plan stratégique, elle devrait opter pour:

Stimuler la vie associative et faire profiter aux membres de ses compétences afin de contribuer à améliorer les politiques publiques et le bien commun;

Trouver des sources de financement prévisibles et stables pour assurer la pérennité de sa mission et de ses opérations, mais aussi pour attirer et retenir les talents pour les mener à bien;

Augmenter son rayonnement public et, par le fait même, celui de ses membres afin de devenir une interlocutrice incontournable.

Au moment d'écrire ces lignes, un plan de communication était en cours de rédaction, de même qu'un plan de déploiement.

## Conclusion

La gouvernance doit permettre de doter la confédération des moyens nécessaires pour lui permettre d'exercer efficacement sa mission.

Une stratégie de communication sera établie pour améliorer la visibilité des actions de la COPHAN et de ses membres auprès des membres et partenaires (p. ex. : infolettre) et de la population (p. ex. : médias sociaux).

L'organisation cherchera à demeurer à l'écoute de ses membres et à appuyer leurs projets dans la mesure de ses capacités.

La COPHAN continuera à soutenir les partenariats constructifs les plus favorables afin de permettre des avancés en matière d'inclusion des personnes en situation de handicap.